

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF854

présenté par
M. Giletti, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	45 000 000
Successeur de l'Alphajet pour la PAF (ligne nouvelle)	45 000 000	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d’appel.

Les enjeux du remplacement de l’Alphajet sont liés à la continuité de la Patrouille de France (PAF) et à l’opportunité de mutualisation de cette flotte, notamment pour la mission Red Air (plastrons haut du spectre face aux chasseurs de l’armée de l’Air et de l’Espace (AAE) et bas du spectre

comme l'entraînement/formation à l'appui feu pour les troupes au sol ou le tractage de cibles aériennes).

L'AAE a fait le choix de court terme d'une externalisation pour les années à venir de cette mission Red Air afin de concentrer le potentiel restant de l'Alphajet à l'usage exclusif de la PAF. Le retard dans le lancement de l'externalisation Red Air génère malheureusement une sur-utilisation de la flotte vieillissante d'Alphajet. L'externalisation est actuellement entrée dans un nouveau cycle de mise en concurrence, la première phase ayant échoué.

À l'issue de la fin de vie de l'Alphajet, la mission PAF devra être de nouveau assurée. L'avion qui sera alors mis en œuvre devra idéalement permettre d'illustrer le savoir-faire de l'industrie aéronautique française et l'excellence de l'AAE grâce à ses performances. Une PAF évoluant sur un appareil le plus « souverain » possible est donc à rechercher. Toutefois, le successeur de l'Alphajet a été une des grandes victimes de la LPM 24-30, qui est silencieuse sur ce sujet.

Le développement et la mise en service opérationnelle (MSO) d'un avion dédié avant le retrait de service de l'Alphajet à l'horizon 2032/2033 paraissent aujourd'hui impossibles. Votre appel de ses vœux le développement d'un avion servant les besoins de la mission PAF à l'horizon 2033 et disposant d'un potentiel d'évolution adapté à la mission Red Air. L'acquisition sur étagère d'un nouvel avion couvrant de façon pérenne les besoins des missions PAF et Red Air seraient une mauvaise idée. Dans tous les cas, la mission Red Air a vocation à être de nouveau réinternalisée lorsque le successeur de l'Alphajet sera entré en service.

Cet amendement propose de prélever 45 000 000 euros en AE et 45 000 000 euros en CP sur la sous-action 62 « Frapper à distance – SCAF » de l'action 9 « Engagement et combat » du programme 146 « Équipement des forces » pour créer un programme « Successeur de l'Alphajet pour la Patrouille de France ».